

OFFICE DES CEREALES
APPEL D'OFFRES N° 33/2021
TUNEPS N°20220100168
ORGANISATION DES CESSIONS DE FORMATION

Cet Appel d'Offres a pour objet l'organisation des cessions de formation en 13 lots comme suit :

LOTS	DOMAINE	N^{bre} de thème	Caution Bancaire « Dinars »
1	<i>Audit</i>	03	120
2	<i>Bureautique</i>	04	160
3	<i>Communication</i>	07	300
4	<i>Comptabilité</i>	04	150
5	<i>Finances</i>	04	150
6	<i>Gestion</i>	04	150
7	<i>Gestion des ressources humaines</i>	05	200
8	<i>Juridique</i>	04	150
9	<i>Informatique- Système, Réseaux et Virtualisation</i>	03	400
10	<i>Informatique-ORACLE</i>	04	400
11	<i>Maintenance</i>	05	200
12	<i>Management</i>	03	120
13	<i>Marchés Publics</i>	04	200

Les soumissionnaires inscrits au système TUNEPS et qui sont intéressés, sont invités à retirer le cahier des charges **gratuitement** auprès du Secrétariat Permanent des Marchés de l'Office, 30 Rue Alain Savary Tunis **ou** du site www.tuneps.tn **ou** site www.marchespublics.gov.tn **ou** du site www.oc.com.tn.

Les offres doivent parvenir à l'Office des Céréales **exclusivement par le système TUNEPS**.

Seulement la caution bancaire provisoire (**l'original**) et l'extrait de registre de commerce (**l'original**) peuvent être présentés dans une enveloppe fermée, libellé au nom du Président Directeur Général 30 Rue Alain Savary BP N° 173 CEDEX 1002 Tunis, par voie postale et en recommandé ou par rapide poste ou déposées directement au bureau d'ordre central de l'Office des Céréales contre récépissé, portant uniquement la mention suivante :

A NE PAS OUVRIR APPEL D'OFFRES N° 33/2021 :
CESSIONS DE FORMATION

La date limite pour la réception des offres est fixée au **03 FEVRIER 2022 à 12 H 00**.

La validité des offres est fixée à 120 jours à compter de la date qui suit la date limite fixée pour la réception des offres.

La séance d'ouverture des plis se tiendra, le **03 FEVRIER 2022 à 14 H 30mn** à la salle de réunion au 1er étage au siège de l'Office des Céréales 30 rue Alain Savary, Tunis.

Les soumissionnaires qui ont présentés leurs offres ou leurs représentants (présentation d'une procuration signé de la part du soumissionnaire et de la carte d'identité nationale) peuvent assister à la séance d'ouverture des plis.

**Toute offre parvenue au-delà de la date limite (journée et horaire) ou hors ligne
ou ne contient pas une caution bancaire provisoire et / ou la soumission, et/ou les fiches techniques
pour chaque session, sera rejetée.**